

GENERATION APPRENTIS

001

LE JOURNAL DES CFAI EN RHÔNE-ALPES

juin 2006

- > P. 2 L'APPRENTISSAGE INDUSTRIEL, RÉVÉLATEUR DE TALENTS
- > P. 7 LES AIDES AUX ENTREPRISES
- > P. 3 À 5 LES CFAI PAR DÉPARTEMENT
- > P. 6 L'IFAI RHÔNE-ALPES - L'APAIR

L'apprentissage industriel, révélateur de talents

La formation initiale par l'apprentissage est une priorité pour la branche professionnelle de la métallurgie. Son objectif est de toujours mieux répondre aux besoins des entreprises par le développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage industriel, en tenant compte en permanence des évolutions technologiques. ■■■

EDITO

La complexité croissante du monde industriel est à l'origine de nombreux phénomènes dont l'augmentation globale du niveau de qualification et l'apparition de besoins en compétences spécifiques. Dans cette perspective nouvelle, l'apprentissage apparaît comme une réponse adaptée aux demandes de personnel qualifié des entreprises.

L'apprentissage répond à la fois à la demande forte d'un nombre de plus en plus important de jeunes qui souhaitent s'investir dans la réalité professionnelle et à la demande toute aussi forte des entreprises créatrices d'emploi et en quête de "jeunes professionnels" en adéquation avec leurs métiers.

Soulignons que le contrat d'apprentissage, à la différence d'un stage, est un véritable contrat de travail, une véritable première embauche qui conjugue poursuite d'une formation professionnelle qualifiante et intégration dans le monde de l'entreprise.

L'implication des entreprises et des jeunes dans l'apprentissage est un investissement "gagnant-gagnant". Bravo aux jeunes et aux entrepreneurs qui se sont engagés dans cette voie, avec eux "la génération apprentis" est née ! Gageons qu'elle sera source de richesses et de promesses pour notre pays...

Sybille Desclozeaux

| PRÉSIDENTE DE L'UNION DES INDUSTRIES
ET MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE RHÔNE-ALPES. |

L'apprentissage industriel, révélateur de talents

Les Centres de Formations d'Apprentis de l'Industrie (CFAI) représentent aujourd'hui près de 10 % du nombre d'apprentis en Rhône-Alpes avec plus de 3 300 jeunes formés chaque année.

le réseau

Les CFAI de Rhône-Alpes, 40 ans d'expérience

Dans les CFAI, l'apprenti travaille sur du matériel professionnel identique à celui qu'il retrouve dans l'entreprise et parfois même plus récent. Durant ses années de formation, l'apprenti partage son temps entre le centre de formation et l'entreprise (par exemple deux semaines en centre, deux semaines en entreprise).

L'apprentissage industriel offre à l'apprenti un itinéraire concret de formation lui permettant d'acquérir les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques pour bien appréhender son métier. Dans l'entreprise, l'apprenti apprend à travailler en situation réelle, encadré et accompagné par son maître d'apprentissage. En matière d'emploi, les avantages sont certains pour

l'apprenti. Au-delà de la rémunération, il acquiert dans l'entreprise les méthodes de travail, "les tours de mains", une grande capacité d'adaptation, la culture de l'entreprise.

À la qualité de la formation vient s'ajouter l'avantage d'une expérience industrielle solide pour devenir un professionnel recherché par les entreprises. L'acquisition d'un savoir-faire conjuguée à une expérience réelle sont les clés d'une insertion réussie.

Plongés dans la vie active, les apprentis acquièrent, au-delà du savoir et du savoir-faire, une compétence attendue par les entreprises: le savoir-être. En effet, les CFAI s'appliquent à développer chez l'apprenti des capacités d'autonomie, d'initiative, de solidarité dans un environnement de qualité et de sécurité.

L'apprentissage industriel a fait ses preuves:

- grâce aux activités partagées entre les entreprises et les CFAI,
- grâce au suivi des maîtres d'apprentissage,
- grâce à l'implication des entreprises partenaires.

Aujourd'hui, dans les CFAI de Rhône-Alpes, c'est plus de 76 % de réussite aux diplômes de l'Éducation nationale et c'est surtout 6,5 % seulement de jeunes en recherche d'emploi 6 mois après la fin de leurs parcours de formation. Au-delà de l'acquisition de compétences, l'apprentissage se révèle être un véritable facteur d'insertion professionnelle.



Suite aux résultats très positifs du dispositif de formation par apprentissage, notamment en matière d'insertion professionnelle, la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 prévoit le développement de l'apprentissage, avec l'objectif de porter de 360 000 à 500 000 le nombre d'apprentis d'ici à 2009.

En Rhône-Alpes, cela se traduit par la volonté d'augmenter le nombre de jeunes en apprentissage: de 33 000 au 1^{er} janvier 2005 à 50 000 d'ici cinq ans.



Force & savoir-faire du réseau Métallurgie Rhône-Alpes

Avoir un diplôme, c'est se constituer un capital pour l'avenir mais encore faut-il qu'il corresponde à des métiers et des qualifications dont les entreprises ont besoin.

Au cœur du dispositif de formation de la métallurgie, les CFAI de Rhône-Alpes sont en prise directe avec le monde de l'industrie. En effet, les six CFAI départementaux et le CFAI régional (IFAI)



sont gérés par les Chambres Syndicales Territoriales de la métallurgie de chaque département. En lien avec les entreprises industrielles, les CFAI mettent en œuvre la politique de la branche professionnelle en matière de formation.

En pages centrales, la présentation des 6 CFAI, de l'IFAI Rhône-Alpes et de l'APAIR

01 CFAI de L'AFPMA

Le CFAI de l'AFPMA, situé à Bourg-Peronnas, forme des apprentis du BEP au BTS dans des domaines porteurs d'emplois : logistique, chaudronnerie, électrotechnique, production automatisée, énergétique et maintenance industrielle.



Rénové il y a 6 ans, le CFAI possède plus de 4200 m² d'ateliers et un internat de 67 places. Il accueille chaque année près de 400 apprentis formés dans 297 entreprises partenaires.

Avec l'ouverture du BTS Électrotechnique, le CFAI de l'AFPMA offre désormais deux filières complètes (BEP, Bac Pro et BTS) en maintenance industrielle et en électrotechnique.

CFAI de l'AFPMA
1 allée des Tyrandes
01960 Péronnas
Tél. : 04 74 32 36 36
www.afpicfai01.com

Le BTS Électrotechnique est ouvert aux élèves ayant un Bac scientifique, STI Génie électrotechnique ou un Bac Pro de la spécialité avec mention. L'inscription se fait après avoir passé des tests ainsi qu'un entretien individuel.

38 CFAI du DAUPHINÉ

Le CFAI du Dauphiné est spécialisé dans les formations industrielles couvrant principalement les domaines suivants : les structures métalliques et la chaudronnerie, la production mécanique et l'outillage, la maintenance et les automatismes, l'électrotechnique.

Le CFAI Beaufort, situé en zone rurale, accueille des apprentis en BEP et Bac Pro. Il dispose d'un internat pouvant héberger chaque semaine 60 apprentis ainsi que d'une installation de restauration.



Le CFAI Moirans – Maison de la Production, situé près de Grenoble, accueille des apprentis en Bac Pro et BTS. Il dispose d'une structure de restauration.

Au CFAI du Dauphiné, nous insistons sur l'autonomie, la responsabilité, l'initiative, le travail en



équipe, la qualité et la sécurité. Le CFAI du Dauphiné est certifié ISO 9001 version 2000.

Une équipe de 38 formateurs très expérimentés, principalement issus de l'industrie, assure la formation et l'encadrement des jeunes. Le CFAI du Dauphiné s'inscrit déjà dans une démarche d'individualisation d'une partie de la formation (IFTI), en particulier en production mécanique et en chaudronnerie soudage. Il développe également l'Éducation aux Choix Professionnels (EACP).

Des places sont encore disponibles au CFAI Moirans – Maison de la Production pour des jeunes qui souhaiteraient préparer un Bac Pro ou un BTS Outillage ainsi qu'un Bac Pro Pilote de systèmes de production automatisé et au CFAI Beaufort en BEP Production mécanique.

CFAI de BEAUREPAIRE
Place Étienne-Dolet
38270 Beaufort
Tél. : 04 74 79 07 90
Fax : 04 74 79 07 91
cfaibeaurepaire@adfi.fr

CFAI de MOIRANS
Maison de la Production
83 rue de Chatagnon
BP 120 Moirans
Tél. : 04 76 35 33 55
Fax : 04 76 35 12 28
cfaimaisonprod@adfi.fr

www.cfai-dauphine.fr

Organisme gestionnaire :
ADFI

Siège :
2 chemin du Vieux Chêne
38240 Meylan

Nombre d'apprentis
au 31 décembre 2005 : 422

Répartition par niveau :

Niveau V BEP :
81 apprentis 19 %

Niveau IV Bac Pro :
223 apprentis 52 %

Niveau III BTS :
118 apprentis 28 %

Nombre d'entreprises partenaires :
280

Résultats aux examens 2005 :
90 %

En 2006, dans des locaux adaptés à une pédagogie innovante et équipés d'installations performantes, nous accueillons 380 apprentis dans les domaines de la production, la maintenance industrielle, des structures métalliques, de l'informatique et des réseaux, du technico-commercial et de l'optique industrielle.



**La répartition par niveau est la suivante :
116 ingénieurs, 154 BTS, 86 Bac Pro et 24 BEP.**

Pour former les jeunes, filles et garçons, aux métiers de demain, nous leur proposons des parcours par apprentissage: tout en étant rémunérés, ils préparent un diplôme et entrent dans la vie professionnelle.

Nous les accompagnons dans la recherche de l'entreprise d'accueil et également tout au long de la formation. Un "tuteur" en entreprise

facilite leur intégration et leur progression dans l'apprentissage du métier.

Nos deux objectifs sont la réussite à l'examen et l'insertion professionnelle.

CFAI Loire de l'AFIL
16 bis boulevard de l'Étivalière
B.P. 725
42950 Saint-Étienne cedex 09
Tél. : 04 77 93 17 49
Fax : 04 77 79 66 41
afil@citedesentreprises.org
www.citedesentreprises.org

La métallurgie dans la Loire, c'est :

- 1 400 entreprises (dont 800 Très Petites Entreprises)
- 28 000 salariés au total
- un secteur mécanique important pour l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire...

Depuis plus de 40 ans, le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie de l'AFPM travaille en étroite collaboration avec les entreprises industrielles. En 2006, le CFAI de l'AFPM accueillera à Lyon plus de 1 000 apprentis. Ce centre de 25 000 m² équipé des dernières technologies est le pôle d'excellence de l'apprentissage industriel.



Dans ce contexte, les missions du CFAI de l'AFPM sont :

- **Proposer des formations** les plus adaptées aux évolutions techniques et organisationnelles mais aussi économiques des entreprises industrielles. Ces formations s'étendent à l'ensemble des métiers industriels: mécanique, productive; métaux en feuilles, tuyauterie, soudure; électrotechnique, automatisation; génie climatique; domotique; maintenance; conception et méthode. Le CFAI propose des formations de niveaux BEP, Bac Pro, BTS et Ingénieurs (en liaison avec l'ITII de Lyon).

- **Accueillir et former des jeunes, salariés des entreprises rhodaniennes,** pour les conduire jusqu'à l'obtention d'un diplôme délivré par le ministère de l'Éducation nationale, mais surtout vers l'insertion professionnelle.

Dès sa création, la formation par l'alternance est le principe pédagogique qui a été mis en œuvre pour former les apprentis. Le CFAI de l'AFPM est conseillé et soutenu par la branche professionnelle, qui emploie dans le Rhône environ 65 000 personnes dont le niveau de qualification s'est fortement élevé compte tenu des évolutions technologiques et organisationnelles. Ainsi, depuis sa création, plus de 14 000 apprentis ont été formés par le CFAI.

- **Chaque année, le CFAI de l'AFPM forme ses apprentis, par l'alternance, dans 703 entreprises partenaires, principalement implantées dans le département du Rhône. Le taux d'insertion à 6 mois est de 93 % et le taux moyen de réussite aux examens est de 75 %.**

CFAI de L'AFPM
10 boulevard Edmond-Michelet
69008 Lyon
Tél. : 04 78 77 05 93
Fax : 04 78 77 05 25
www.afpi-cfai.com
Métro D : Mermoz/Pinel
Tram 2 : Maison de la Danse/Bachut
Bus : Californie

Le CFAI de Savoie est un Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie qui prépare des jeunes à des diplômes d'État reconnus par la profession.

Les 260 jeunes en apprentissage sont encadrés par une équipe pédagogique d'une vingtaine de formateurs. Grâce à l'acquisition de réelles compétences opérationnelles, l'insertion professionnelle des apprentis est exceptionnelle (taux d'insertion: 95%).

La vocation du CFAI de Savoie est de développer, grâce à l'apprentissage, un véritable partenariat école/entreprises. Les apprentis travaillent dans la production industrielle, le transport, la distribution et la transformation de l'énergie électrique, le commerce et la gestion. Leurs

compétences s'exercent dans la conception en bureau d'étude, la conduite, la maintenance des installations et équipements industriels ainsi que dans des fonctions commerciales ou de gestion.

En se tenant au plus près des évolutions technologiques du marché et en accroissant chaque année ses moyens techniques, le CFAI peut dispenser les enseignements de nouvelles filières de formation, afin de répondre au mieux aux attentes des futurs salariés et de leurs entreprises. Le budget du CFAI de Savoie

repose pour sa plus grande part sur la taxe d'apprentissage que lui versent ou lui affectent les entreprises.



CFAI de Savoie
131 rue de l'Erier
73290 La Motte-Servolex
Tél. : 04 79 65 05 25
Fax : 04 79 25 98 27
www.cfai-savoie.com

Nouvelle formule !

Le CFAI de Savoie organise une journée de formation "Maître d'apprentissage", dans le cadre d'une directive de la région Rhône-Alpes, les 5, 6, 12 et 19 octobre 2006.

Le CFAI de Savoie en chiffres

Répartition des 260 apprentis par niveaux :

- 35 BEP
- 91 Bac Pro
- 134 BTS
- 209 entreprises partenaires dont 10 % hors branche

Dans un contexte où les entreprises de notre département rencontrent toujours autant de difficultés à recruter des jeunes par la voie de l'apprentissage, le CFAI Haute-Savoie Mont-Blanc et le CFA du Décolletage et des Métiers Connexes unissent leur potentiel et leurs forces pour répondre à leurs demandes. Nous fusionnerons donc dès la rentrée 2006 pour devenir le CFAI FORMAVENIR.

Nous renforçons ainsi notre offre à partir de septembre, puisque nous proposerons 3 nouvelles formations: le BEP Métiers de l'Électrotechnique, le Bac Pro Systèmes Électroniques Numériques et le Bac Pro Logistique qui, nous en sommes sûrs, répondront aux attentes des jeunes et des entreprises.

À l'heure du lancement du pôle de compétitivité Arve Industrie Haute-Savoie Mont-Blanc, le CFAI FORMAVENIR offrira, dans cette perspective, toutes les composantes d'un centre de formation d'apprentis de qualité, répondant ainsi aux attentes des entreprises, des formateurs, des jeunes et des familles.

Nombre d'entreprises partenaires : 99

Nombre d'apprentis total : 135

BEP	CAP	Bac Pro	MC	BTS
14	8	59	10	44
10 %	6 %	44 %	7 %	33 %

CFAI FORMAVENIR
9 bis rue Narcisse-Perrin
74300 Cluses
Tél. : 04 50 98 56 19
Fax : 04 50 98 56 89
cfai74@cfai74.com
www.cfai74.com



Siège social : 27 rue Royale - BP 2320 - 74010 Annecy cedex

Formations proposées au CFAI FORMAVENIR

CAP

- Conducteur de Systèmes Industriels
- Opérateur-Régleur en Décolletage

BEP

- Métiers de la Production Mécanique Informatisée
- Productique option Décolletage
- Métiers de l'Électrotechnique **NOUVEAU !**

MC (Niveau V)

- Opérateur Régleur sur Commande Numérique

Bac Pro

- Technicien Outilleur
- Technicien d'Usinage
- Pilotage de Systèmes de Production Automatisée

Énergétique option B

- Micro-informatique et Réseaux : Installation et Maintenance
- Productique option Décolletage
- Logistique **NOUVEAU !**
- Systèmes Électroniques Numériques **NOUVEAU !**

MC (Niveau IV)

- Maintenance des Installations Oléohydrauliques et Pneumatiques

BTS

- Maintenance Industrielle
- Technico-commercial option Génie Électrique et Génie Mécanique

L'Institut de Formation Alternée pour l'Industrie (IFAI) Rhône-Alpes, Centre de Formation d'Apprentis Industriel "hors les murs", délègue les enseignements pédagogiques à 26 établissements de formation partenaires (lycées et universités). Ce sont 40 formations du BEP aux Ingénieurs avec 817 apprenti(e)s qui exercent leurs métiers dans 651 entreprises.



IFAI
Alain GONDARD
Tél. : 04 78 77 06 31
agondard@ifai.fr
www.ifai.fr

L'enjeu de l'apprentissage

Préparer la relève de demain dont ont besoin les industries passe inéluctablement par la formation dès aujourd'hui des jeunes. L'apprentissage par l'alternance est la formule adéquate pour obtenir ces professionnels pragmatiques tant recherchés, tout en offrant aux apprenants le diplôme attendu associé aux réelles compétences du métier.

Le mérite des entreprises

Nous nous devons d'apprécier à sa juste valeur l'investissement des maîtres d'apprentissage toujours plus présents dans notre dispositif d'accompagnement "entreprises-écoles-apprentis" à la transmission des savoir-faire et savoir-être.

Les compétences des apprentis

La haute teneur des activités, des missions et des projets industriels mis en œuvre par les jeunes pour leurs entreprises et pour les examens est une excellente mesure de l'efficacité de l'apprentissage.

La réponse pédagogique aux évolutions des entreprises

L'innovation technologique et la mutation des industries créent l'émergence de nouveaux besoins auxquels nous répondons par de nouvelles formations en 2006:

- Bac Pro Microtechniques,
- BTS Fluides Énergies domaine du Froid,
- Ingénieur Électronique et Informatique en Systèmes embarqués.

Quelques chiffres

- 287 apprentis préparent un diplôme Ingénieur (4 formations ITII)
- 406 apprentis préparent un Brevet de Technicien Supérieur (13 BTS)
- 115 apprentis préparent un Baccalauréat professionnel (9 Bac Pro)
- 9 apprentis préparent un Brevet d'Enseignement Professionnel (1 BEP)

L'Association des Parents d'Apprentis de l'Industrie Rhodanienne (APAIR) a été créée le 25 mai 1993 à l'initiative des chambres syndicales de la métallurgie de Rhône-Alpes. Son objet est de promouvoir l'apprentissage, de mieux informer les parents d'apprentis sur les cursus suivis par leurs enfants et de leur permettre de partager leurs expériences de l'apprentissage.

APAIR
60 avenue Jean-Mermoz
69372 Lyon cedex 08
Tél. : 04 78 77 06 19
Fax : 04 78 77 06 46
www.apair.org

L'APAIR regroupe aujourd'hui les 7 Centres de Formation d'Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Rhône-Alpes et rassemble environ 400 adhérents. Peuvent être membres de l'association les parents d'apprentis de l'industrie rhodanienne mais également

toute personne désireuse de soutenir l'apprentissage industriel.

Pour une adhésion annuelle symbolique, les adhérents reçoivent, trois fois par an, *La Lettre de l'APAIR*, les informant sur les modifications législatives,

réglementaires, les subventions accordées par la Région ou le département, la vie dans les CFAI... Les parents peuvent également joindre l'association pour tous renseignements par téléphone et via Internet sur le site www.apair.org.

Les aides aux entreprises et aux apprentis

Conditions d'attribution	Calcul des montants	Cas de non-versement
L'aide A de base		
<p>Le contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> doit être exécuté en Rhône-Alpes, doit se poursuivre depuis 6 mois révolus à compter du 1^{er} jour de l'embauche. <p>Remarque : le bénéfice de l'aide de base est une condition à l'éligibilité des autres aides.</p>	<p>1 000 euros par année de contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> la 1^{re} année: forfaitaire, les années suivantes au prorata des heures de formation effectivement réalisées par rapport au nombre d'heures prévues. <p>Cumulable avec les aides C ou D, B et E.</p>	<p>L'aide n'est pas versée</p> <ul style="list-style-type: none"> la 1^{re} année, si le contrat est rompu avant le terme des 6 premiers mois de son exécution, les années suivantes, si la formation n'est pas régulièrement suivie sur l'année du cycle de formation considérée: <ul style="list-style-type: none"> soit un nombre d'heures d'absence supérieur au tiers des heures prévues, soit un nombre d'heures d'absence injustifiées supérieur à 70, dans tous les cas de non-respect par l'employeur de ses obligations (art. L. 117-5, L. 117-5-1 et L. 117-7 du Code du travail).
Aide C à la formation des niveaux IV et V		
<ul style="list-style-type: none"> Aide de base attribuée. Niveau de diplôme préparé: il doit correspondre au niveau IV (sortie du second cycle ou abandon des études supérieures avant le niveau III) ou au niveau V (sortie de l'année terminale de CAP ou BEP ou abandon de la scolarité du second cycle long avant la classe de terminale). 	<p>Niveau IV = 500 euros par an Niveau V = 1 000 euros par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> au prorata du temps de présence de l'apprenti en formation sauf lorsque le directeur du CFA ne peut attester du suivi régulier de la formation. <p>Cumulable avec les aides A et B.</p>	<p>L'aide n'est pas versée</p> <ul style="list-style-type: none"> si l'aide de base n'est pas attribuée, si le suivi régulier de la formation ne peut pas être attesté par le directeur du CFA: <ul style="list-style-type: none"> soit un nombre d'heures d'absence supérieur au tiers des heures prévues, soit un nombre d'heures d'absence injustifiées supérieur à 70.
Aide D à la formation des apprentis majeurs sans qualification		
<ul style="list-style-type: none"> Aide de base attribuée. Âge de l'apprenti: il doit être âgé d'au moins 17 ans et 6 mois au 1^{er} jour du contrat (ou au moins 18 ans après 6 mois révolus). Niveau de formation de l'apprenti: niveau V bis ou VI de l'Éducation nationale: sortie au plus en classe de 3^e ou d'une 1^{re} année de BEP/CAP. 	<p>1 500 euros par année de contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> au prorata du temps de présence de l'apprenti en formation sauf lorsque le directeur du CFA ne peut attester du suivi régulier de la formation. <p>Cumulable avec les aides A et B.</p>	<p>L'aide n'est pas versée</p> <ul style="list-style-type: none"> si l'aide de base n'est pas attribuée, si le suivi régulier de la formation ne peut pas être attesté par le directeur du CFA: <ul style="list-style-type: none"> soit un nombre d'heures d'absence supérieur au tiers des heures prévues, soit un nombre d'heures d'absence injustifiées supérieur à 70.
Aide B à la formation du maître d'apprentissage		
<ul style="list-style-type: none"> Aide de base attribuée. <p>La formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> doit constituer une action de formation du maître d'apprentissage mentionnée dans la déclaration (L. 117-4 du Code du travail), doit être d'une durée d'au moins une journée, doit être conforme au cahier des charges défini par la Région, consultable sur son site Internet, doit être réalisée par le CFA, un organisme consulaire ou un organisme de formation conventionné par la Région. 	<p>500 euros par action</p> <ul style="list-style-type: none"> la première action est réalisée dans l'année suivant l'enregistrement du contrat, les actions suivantes tous les 2 ans à compter de la date de la première formation. 	<p>L'aide n'est pas versée</p> <ul style="list-style-type: none"> si l'action n'est pas conforme au cahier des charges défini par la Région, si l'action est réalisée par un organisme de formation non habilité à la réaliser, si l'aide de base n'est pas attribuée. C'est pourquoi, il est vivement recommandé d'attendre les 6 premiers mois révolus du contrat pour réaliser la formation et prétendre ainsi au versement de l'aide. <p>Un seul contrat ouvre droit à l'aide pour un même maître d'apprentissage, quel que soit le nombre d'apprentis encadrés par ce dernier sur une même période.</p>
Aide E à l'apprenti s'orientant vers un métier en tension		
<ul style="list-style-type: none"> Aide de base attribuée. <p>Le diplôme préparé :</p> <ul style="list-style-type: none"> doit correspondre à l'un des métiers connaissant des difficultés de recrutement et figurant sur la liste éditée par la Région (consultable sur le site Internet) et reprenant les métiers en tension tels que définis par le préfet de région, seul le 1^{er} contrat ouvre droit à l'aide de l'apprenti (que celle-ci ait été versée en intégralité ou non). 	<p>1 000 euros en 2 versements</p> <ul style="list-style-type: none"> 500 euros au terme des 6 premiers mois de contrat, 500 euros sur attestation de présence à l'examen produite par le directeur de CFA. 	<p>L'aide n'est pas versée</p> <ul style="list-style-type: none"> si le suivi régulier de la formation ne peut être attesté par le directeur du CFA: <ul style="list-style-type: none"> soit un nombre d'heures d'absence supérieur au tiers des heures prévues, soit un nombre d'heures d'absence injustifiées supérieur à 70, si l'apprenti démissionne, si l'apprenti n'a pas passé toutes les épreuves du diplôme.

Les atouts de l'apprentissage

Pour le jeune

- découvrir le monde de l'entreprise,
- mêler formation théorique et pratique,
- acquérir une expérience professionnelle,
- obtenir une certaine indépendance financière,
- avoir le soutien d'un tuteur pour progresser.

Pour l'entreprise

- l'assurance de faire progresser un jeune réellement impliqué,
- former un jeune en fonction des besoins de l'entreprise,
- assurer la relève,
- valoriser par le tutorat des collaborateurs,
- un gage d'embaucher un jeune immédiatement opérationnel,
- un cadre financier incitatif.



Un vrai contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier signé entre une entreprise et un jeune et un centre de formation.

Pour qui ?

Un jeune de 16 à 25 ans révolus.

Pour quelle durée ?

1, 2 ou 3 ans selon le diplôme préparé.

Quel statut ?

L'apprenti a le statut de salarié, toutes les dispositions du Code du travail, des conventions ou accords collectifs lui sont applicables. Il bénéficie de la sécurité sociale et des congés payés.

Temps de travail en entreprise + temps de formation au CFAI = temps de travail rémunéré.

La rémunération progresse en fonction de l'âge de l'apprenti et de son ancienneté dans l'apprentissage. Elle est calculée en pourcentage du SMIC (en % du minimum conventionnel si supérieur au SMIC).

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
16-17 ans	25 %	37 %	53 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21-25 ans	53 %	61 %	78 %



Repères

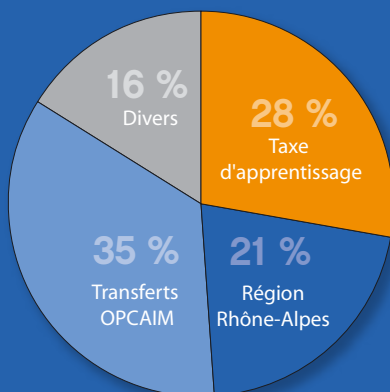
Budget des CFAI 2005 :
32 100 000 €

Nombre d'entreprises
partenaires :
2 600

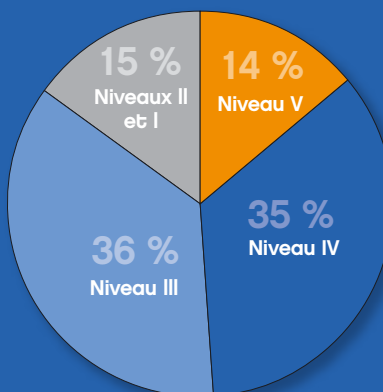
En Rhône-Alpes : 36 diplômes
préparés du BEP au titre
d'Ingénieur.

Nombre d'apprentis dans
les 7 CFAI de Rhône-Alpes
au 31-12-2005 : 3 329 apprentis.

Produits :



Répartition par niveaux :



En matière de formation, les grands domaines
d'activité de la métallurgie peuvent se décliner
ainsi selon des filières précises :

- la mécanique productique (usinage, tournage...),
- l'outillage (réalisation d'outils de coupe),
- l'électrotechnique et l'électronique,

- la maintenance industrielle,
- la chaudronnerie, la tôlerie (les structures métalliques),
- le génie climatique (la filière énergétique),
- l'informatique industrielle.



Directeur de la publication
Loïc Viaouët

Coordination éditoriale
Bénédicte Magne,
Format Éditions

Réalisation
Format Éditions,
Grenoble (38)

Design/Maquette
Philippe Tur

Crédit photos
Udimera/PSA/Safran
couverture :
© Gettyimages/Sigrid Olson